

Première partie

RAPPORT FINANCIER

- **L'équilibre financier 2005**

- ✓ Les grandes masses budgétaires
- ✓ Les grandes masses budgétaires, tableau des grands équilibres 1999-2005

- **La situation financière en 2005**

- ✓ La structure des recettes
- ✓ La structure des dépenses

- **Les 3 clés de la stratégie financière**

- ✓ 1^{ère} clé : consolider durablement l'autofinancement
- ✓ 2^{ème} clé : maîtriser l'endettement
- ✓ 3^{ème} clé : stabiliser la pression fiscale

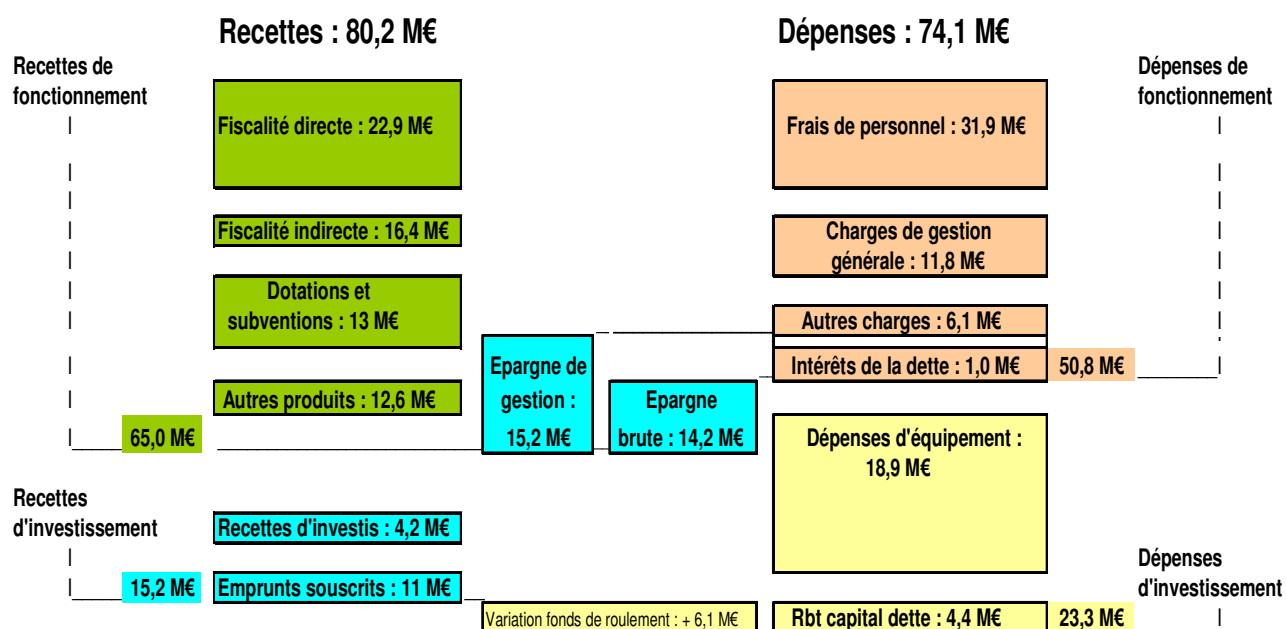
- **Les ratios de la loi Administration Territoriale de la République**

L'équilibre financier en 2005

L'année 2005 a été celle de l'entrée de la Ville dans la communauté d'Agglomération Sud de Seine. Dans ce contexte de transferts de compétences et de charges, Clamart affiche une bonne santé financière et une maîtrise notable de ses grands équilibres financiers.

Ainsi, elle est marquée par la poursuite des gros travaux d'investissements (médiathèque Buanderie, équipements de la ZAC Bourgogne, réhabilitation du centre culturel Jean Arp..) et le lancement de nouveaux : extension de la crèche Boulard, reconstruction de l'école élémentaire de la Plaine, la construction de la salle polyvalente du centre ville...

Les grandes masses budgétaires 2005



En quelques mots :

- Avec 80.2 M€, les recettes totales de la Ville progressent de 13% par rapport à 2004. Dans un même temps les dépenses augmentent de 0.2%, atteignant ainsi 74.1M€. L'autofinancement dégagé s'établit donc au niveau satisfaisant de 14,1 M€.

Deux raisons principales expliquent cette progression de l'épargne brute :

- ✓ Pour les dépenses, une maîtrise des dépenses de gestion malgré la montée en puissance des investissements, avec 18.6 M€, un niveau jamais atteint depuis 2000 et le transfert des contrats de collecte et de traitement d'ordures ménagères et déchets à Sud de Seine.
 - ✓ Pour les recettes, les excédents du budget assainissement repris dans le budget principal suite au transfert de la compétence à Sud de Seine et un recours à l'emprunt pour assurer le financement de cet effort d'équipement.
- Zoom sur les incidences financières 2005 de l'entrée de la Ville dans la Communauté d'agglomération Sud de Seine, avec les transferts suivants :

⇒ La taxe professionnelle :

La communauté d'agglomération à taxe professionnelle unique est dorénavant seule compétente pour fixer le taux de taxe professionnelle unique sur l'ensemble du territoire des quatre villes (Fontenay aux Roses, Malakoff, Bagneux et Clamart). C'est, donc, elle qui perçoit maintenant le produit de la taxe professionnelle et des compensations.

La communauté d'agglomération reverse aux communes des attributions de compensation correspondant aux produits de T.P. votés par les conseils municipaux ainsi que les compensations versées par l'Etat pour 2004 : au total c'est 12 734 000 Euros que l'agglomération a reversé à la Clamart.

Notons que ce montant n'est pas définitif et qu'il tiendra compte des transferts de charges à venir.

⇒ Compétence ordures ménagères et déchets :

L'ensemble du financement de ce service (enlèvement et traitement des ordures ménagères et des encombrants) disparaît ainsi du budget communal même si la première année, un crédit est maintenu avec remboursement par la Communauté d'Agglomération des « frais généraux » : C'est plus de 4 Millions qui sortent ainsi du budget de la Ville.

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le taux est désormais fixé par le conseil communautaire.

⇒ Compétence eau et assainissement :

Le budget annexe de l'assainissement sera désormais voté par l'Agglomération. Les excédents de fonctionnement et d'investissement ont été en partie repris dans le budget communal. L'autre partie a été reversée à la Communauté d'Agglomération.

Tableau des grands équilibres 1999-2005 (en millions d'euros courants)

Budget principal	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1 Recettes de fonctionnement	58,8	62,9	57,7	58,2	58,9	65,3	65,0
Fiscalité directe	31,9	31,4	31,7	32,3	33,4	33,9	22,9
Fiscalité indirecte	6,2	7,1	6,1	6,2	6,3	7,5	16,4
Dotations et subventions	12,1	10,8	11,4	11,9	12,4	12,8	13,1
Redevances et autres produits	8,6	13,6	8,5	7,8	6,8	11,1	12,6
2 Dépenses de gestion	59,2	47,7	46,2	48,1	50,1	52,4	49,8
Frais de personnel	25,4	25,7	26,3	28,5	30,0	31,0	31,9
Charges de gestion générale	13,6	14,0	13,9	13,8	14,9	15,5	11,8
Transferts et autres charges	20,2	8,0	6,0	5,8	5,1	5,9	6,1
3=1-2 Epargne de gestion	-0,4	15,2	11,5	10,1	8,8	13,0	15,1
4 Intérêts de la dette	2,1	1,7	2,1	1,4	1,1	1,0	1,0
5=3-4 Epargne brute	-2,5	13,5	9,4	8,7	7,7	12,0	14,1
6 Recettes définitives d'investissement	4,0	2,3	4,1	2,8	2,7	2,4	4,2
Dotations	1,7	1,3	2,0	1,8	1,9	1,3	2,1
Subventions	0,4	0,9	0,5	0,7	0,8	1,1	1,3
Autres recettes	1,9	0,1	1,6	0,3	0,0	0,0	0,8
7=5+6 Financement propre disponible	1,5	15,8	13,5	11,5	10,4	14,4	18,4
8 Dépenses d'équipement	11,6	10,2	9,0	7,2	13,2	16,5	18,9
Acquisitions et travaux	9,7	10,2	8,9	7,2	13,2	16,2	18,6
Autres dépenses d'équipement	1,9	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,3
9 Remboursement du capital de la dette	3,6	3,9	4,7	4,1	4,4	4,1	4,4
10=8+9-7 Besoin de financement	13,7	-1,7	0,2	-0,2	7,2	6,2	4,9
11 Emprunts	6,7	4,4	0,0	0,8	2,0	3,0	11,0
12 Fonds de roulement au 1er janvier	3,2	-3,8	2,3	2,1	3,1	-2,1	-5,4
13=12+11-10 Fonds de roulement au 31/12	-3,8	2,3	2,1	3,1	-2,1	-5,4	0,7
14 Encours de dette au 1er janvier	37,3	40,4	40,9	36,2	32,9	30,6	29,5
15=14-9+11 Encours de dette au 31/12	40,4	40,9	36,2	32,9	30,6	29,5	36,1

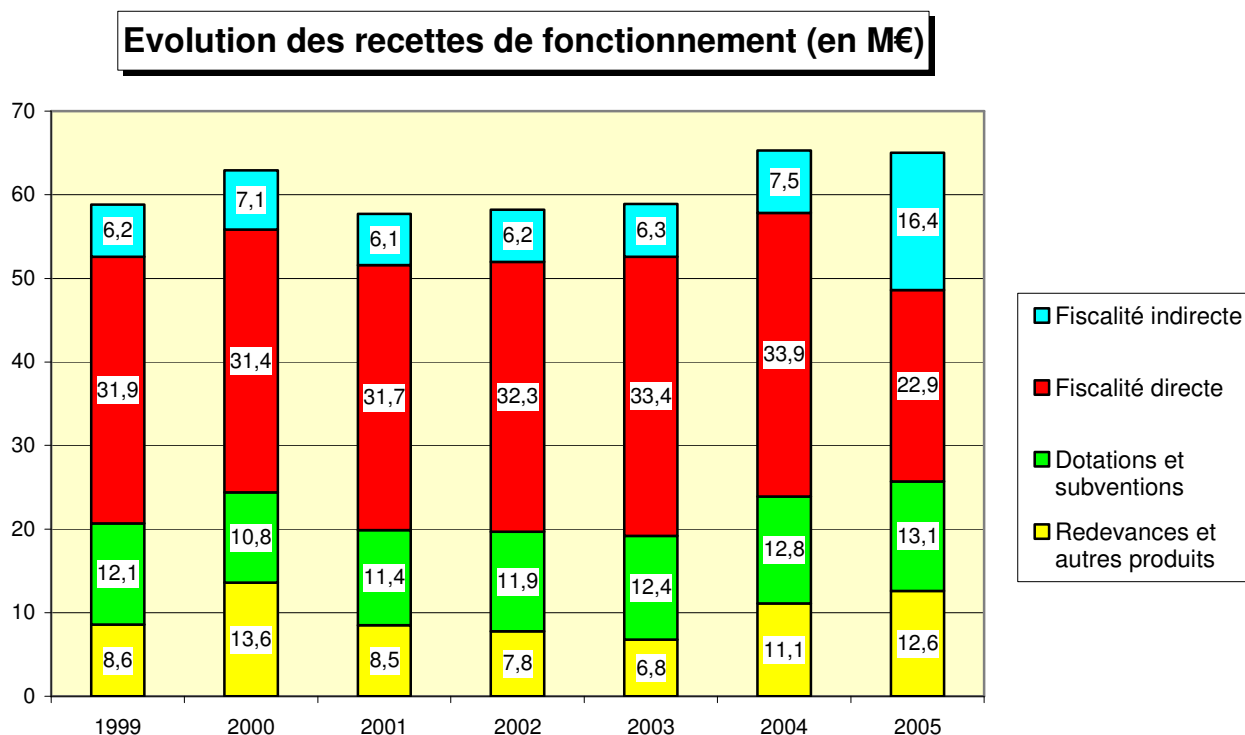
Bon à savoir

- **La section de fonctionnement** enregistre principalement les opérations courantes qui constituent des charges ou des produits à caractère définitif :
 - ✓ Les recettes de fonctionnement, indispensables au financement de tous les services rendus aux habitants (recettes fiscales, dotations et subventions, produits d'exploitation...)
 - ✓ Les dépenses de fonctionnement qui regroupent toutes les dépenses induites par les services apportés aux habitants (charges de personnel, fournitures et entretien, subventions aux associations, intérêts des emprunts...)
- **La section d'investissement** retrace essentiellement les opérations relatives à la dette et au patrimoine communal (acquisitions, ventes, travaux...).
- **L'épargne brute** correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle contribue au financement de la section d'investissement et conditionne le degré de solvabilité de la collectivité.
- **Le financement propre disponible** est constitué, d'une part, de l'épargne brute et, d'autre part, des ressources propres d'investissement. Il représente l'ensemble des ressources propres (hors emprunt) dont dispose la Ville pour financer ses investissements.
- **Le fonds de roulement** au 1^{er} janvier correspond au cumul des excédents ou déficits antérieurs. Au 31 décembre, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement du 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le résultat propre de l'exercice. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour des mandatements.

La situation financière en 2005

• La structure des recettes

- ✓ **Les recettes de fonctionnement** représentent 81% des recettes totales de la Ville. Avec 65 M€, elles affichent une répartition, en nature, sensiblement différente de celle de l'année précédente. En effet, il convient de noter l'attribution de compensation versée par Sud de Seine inscrite en « fiscalité indirecte », et la nouvelle structure de la DGF versée par l'Etat sur le poste « dotations ». Les recettes ont également été augmentées, exceptionnellement cette année, par la reprise dans le budget communale des excédents constatés fin 2004 sur le budget de l'assainissement.



Les ressources fiscales représentent 60,5% des ressources réelles de la section et sont composées principalement des taxes ménages (56,4%), de l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération (pour 29%) et des droits de mutation (6%).

Les dotations – hors compensations fiscales – et subventions, essentiellement composées de la Dotation Globale de Fonctionnement (soit 75%) s'élèvent à 13M€, elles sont en légère augmentation par rapport à 2004 (+2%) et représentent 25% des recettes de fonctionnement.

Les autres recettes correspondent aux produits d'exploitation et aux recettes de gestion exceptionnelle (dont les cessions et l'excédent de fonctionnement 2004 du service de l'assainissement).

- ✓ **Les recettes d'investissement**, quant à elles, illustrent la capacité de la Ville à fédérer autour de ses projets ses partenaires institutionnels. En 2005, la Ville de Clamart a ainsi reçu en dotations et subventions 3,4 M€.

• La Structure des dépenses

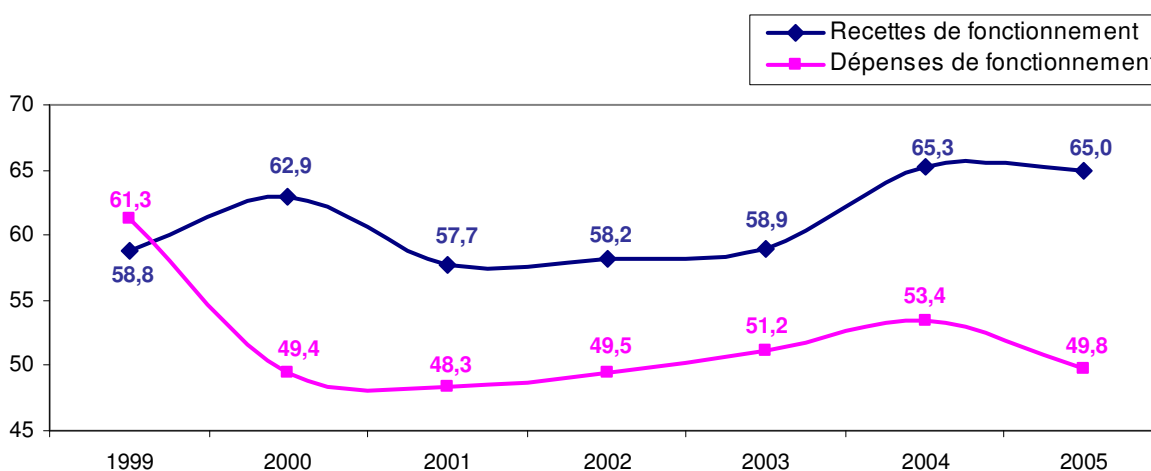
✓ Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte de hausse des dépenses de la Ville, les dépenses de fonctionnement diminuent légèrement. Cette diminution de l'ordre de 4,9% intègre les charges transférées à la Communauté d'Agglomération, désormais « sorties » du budget de la Ville, avec, des répercussions sur le montant des recettes de la Ville.

Représentant 62,7 % des dépenses de fonctionnement en 2005, les frais de personnel ont augmenté de 2,5 %. Les charges de gestion générale (fournitures, entretien, fluides...) s'élèvent à 11,8 M€ en 2005, en baisse du fait des transferts des contrats de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets à Sud de Seine. Au cours des 6 derniers exercices, leur évolution a suivi le rythme de l'inflation. Le secteur Contrôle de gestion, chargé principalement d'étudier les possibilités d'amélioration de la gestion municipale et de proposer des mesures d'économie, s'associe aux efforts d'optimisation fournis par chacun des services municipaux et à la politique d'achats négociés menée par la Ville.

Enfin, les transferts versés par la Ville, essentiellement les participations et subventions accordées aux acteurs de la vie locale, ont fortement diminué depuis 1999. Elles sont ainsi passées de 20,2 M€ à 5,8 M€ en 2005. Cette baisse s'explique par le déficit 1999 de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Rénovation de Clamart (SEMARC) que la Ville a dû absorber durant l'année.

Evolution comparée des recettes et dépenses de fonctionnement (En M€)



✓ Les dépenses d'investissement

La Ville poursuit son effort d'investissement avec un montant de 18,6 M€ de dépenses d'équipement.

Ces dépenses se répartissent :

- En équipements des services municipaux,
- En investissements d'entretien des bâtiments communaux, voirie, espaces verts ...,
- En projets et aménagements nouveaux (voir notamment les actions de la Direction Générale des Services Techniques),
- En diverses dépenses d'équipement des services municipaux (matériels pour les bibliothèques, le centre de santé, les structures petite enfance, pour les écoles et la restauration scolaire, les matériels sportifs, l'archivage et la restauration de manuscrits anciens...).

Les 3 clés de la stratégie financière clamartoise

• 1^{ère} clé : Consolider durablement l'autofinancement

✓ L'épargne brute demeure à un niveau élevé

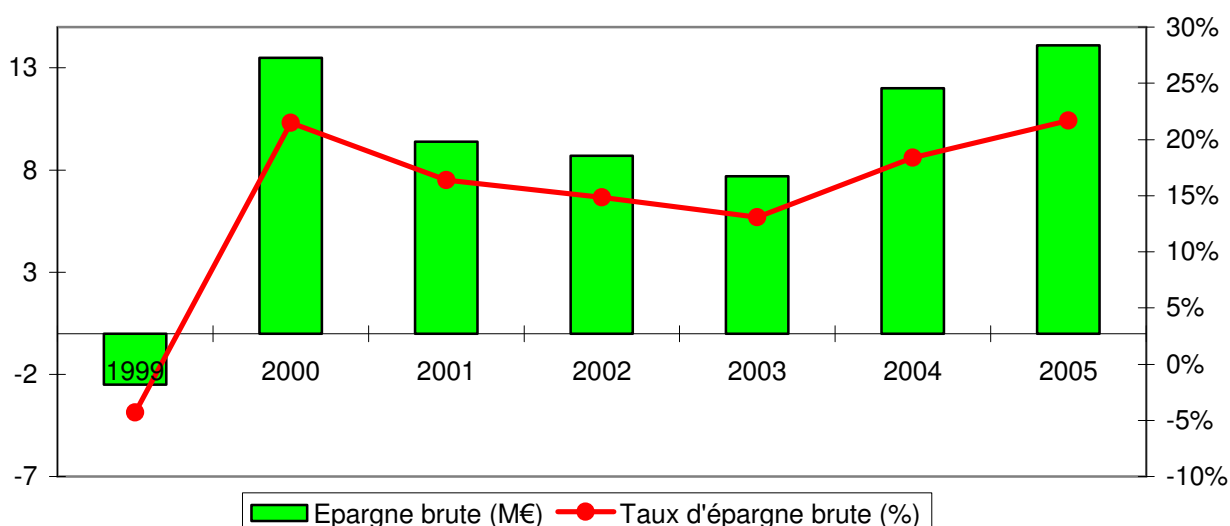
Principalement affecté à la réalisation de nouveaux équipements et au remboursement de la dette municipale, l'autofinancement, ou épargne brute, de Clamart atteint 14,1 M€ en 2005, en augmentation donc depuis 2003.

Notons qu'en 1999, l'épargne brute clamartoise était négative (- 2,5 M€).

✓ Le niveau d'autofinancement est justement proportionné

Conséquence directe de l'amélioration de l'autofinancement, le taux d'épargne brute de Clamart est passé de - 4 % en 1999 à 21,7 % en 2005, ce qui signifie que, sur 100 € de recettes de fonctionnement, la Ville a préservé 22 € pour s'équiper et se désendetter.

Le taux d'épargne brute maintenu à un niveau élevé (en %)



• 2^{ème} clé : Maîtriser l'endettement

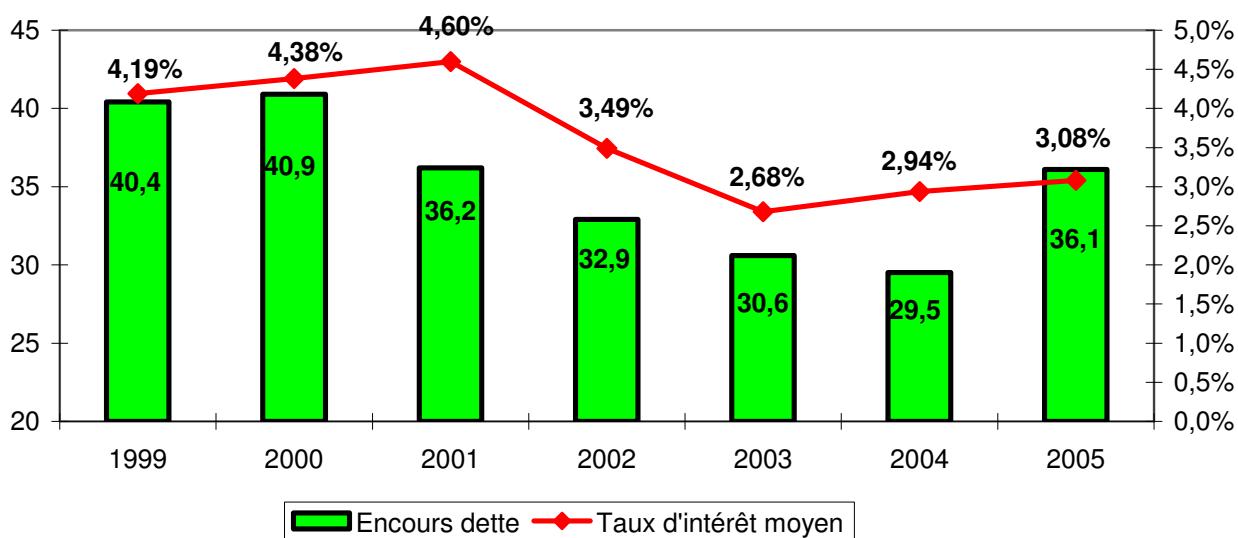
✓ Emprunt : une gestion raisonnée et active

La Ville a lancé un programme d'investissement, conséquent, constructif et étalé sur plusieurs années. Afin de le mener à bien et à terme, la Ville a tout d'abord mené une politique efficace de « gestion active de la dette », qui s'est traduite tout d'abord par une diminution de son endettement, en volume et en structure.

En 2005, elle a contracté 11M€ d'emprunts. Les remboursements s'effectuent selon un échéancier calé sur une prévision, annuelle, en capital et en intérêts, compatibles avec ses projets futurs ainsi que ses capacités financières. Il convient de noter un recours non systématique à l'emprunt grâce à une gestion active de sa dette (tirages sur la ligne de trésorerie).

Fin 2005, l'endettement de Clamart s'élève à 36,1 M€.

Evolution de la dette (en M€) et du taux d'intérêt moyen (en %)



Rapportée à la population, la dette de la Ville ne représente que 743 € par habitant, contre 1 018 € en moyenne pour les villes de même strate.

Le taux d'endettement clamartois atteint 55,5 % en 2005. Rapporté aux recettes de fonctionnement, l'encours de la dette reste favorable : sur 100 € de recettes de fonctionnement, le poids de la dette représentait 69 € en 1999 contre 55 € en 2005.

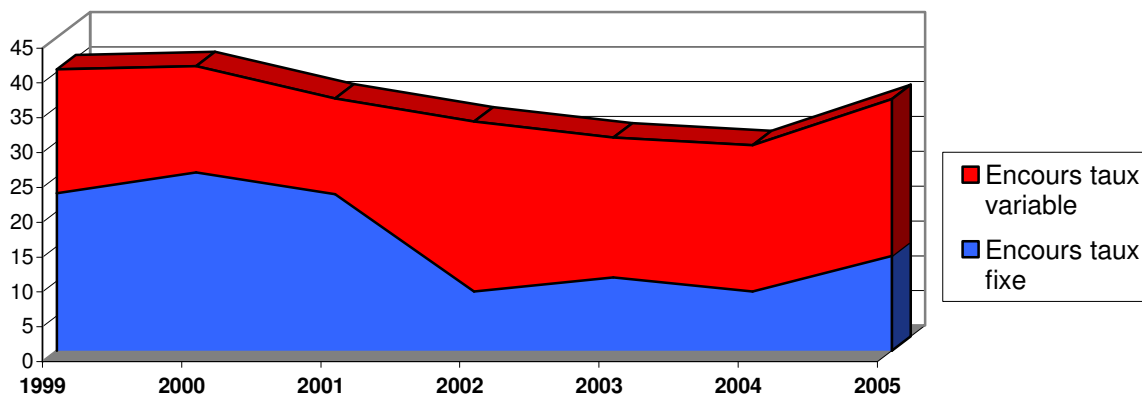
La stratégie s'est, notamment, traduite par des opérations de remboursement anticipé de certains emprunts, dont les conditions étaient devenues moins favorables. Le poids des intérêts financiers reste, ainsi, limité dans le budget communal.

Le coût de la dette a diminué fortement, passant de 2.1 M€ en 1999 à 1M€ en 2004 et 2005.

Au 31 décembre 2005, l'ensemble des contrats d'emprunts n'étant pas mobilisés, l'analyse de la dette communale laisse apparaître un arbitrage équilibré taux fixes / taux variables.

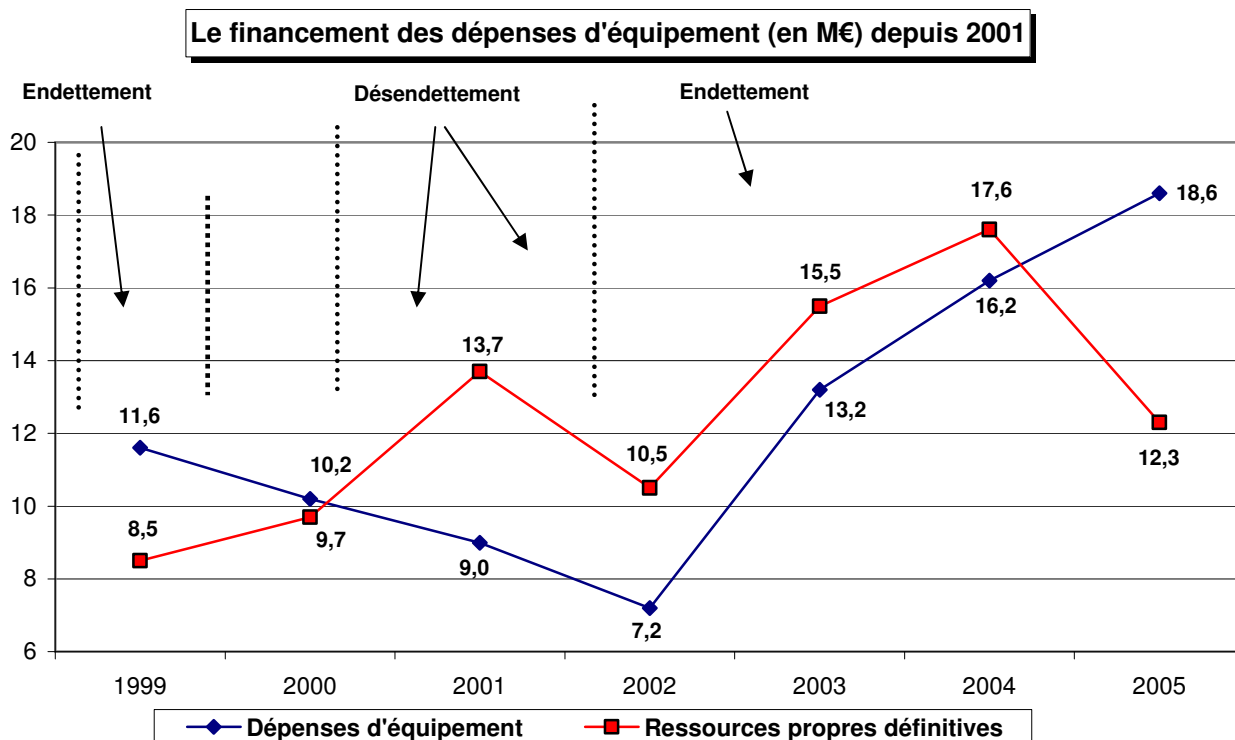
La prédominance des taux variables dans la dette communale, jusqu'en 2005, a permis à la Ville de profiter des conditions très favorables du marché. En 2005, compte tenu des anticipations à la hausse des taux, qui se sont révélées exactes, les choix de consolidation des emprunts se sont portés sur des taux fixes.

Gestion active de la dette (en M€) : depuis 2002, la Ville saisit les opportunités indiciaires



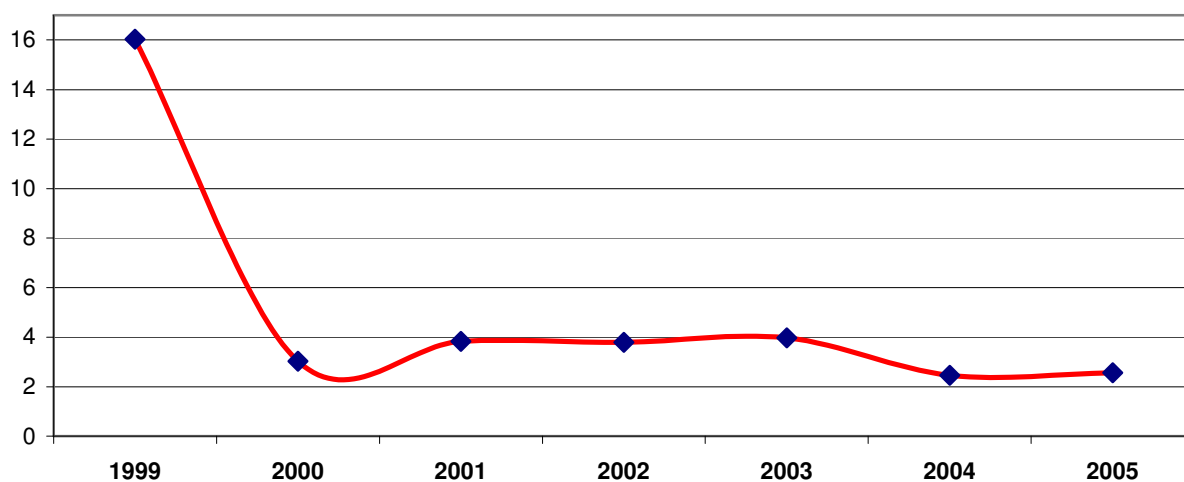
✓ Financement des dépenses d'équipement

Composées de l'autofinancement, des dotations et subventions reçues (4,2 M€) et de la variation du fonds de roulement entre le 31 décembre et le 1^{er} janvier, les ressources propres définitives de Clamart s'élèvent à 12,3 M€ en 2005, en diminution donc par rapport à 2004. La Ville a recouru à l'emprunt pour financer son programme d'investissement.



✓ Une capacité de désendettement toujours favorable

Depuis 2000, le ratio de solvabilité de la Ville est très favorable (capacité de désendettement, mesurée en années)



Le ratio de solvabilité mesure le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute. Il exprime le nombre d'années nécessaires à la Ville pour rembourser intégralement sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne.

Malgré l'augmentation de l'encours, le niveau d'autofinancement permet de conserver une capacité de financement très favorable.

Clamart se situe, depuis 2000, dans une fourchette comprise entre 3 et 4 ans. Rappelons qu'en 1999, la capacité de désendettement de Clamart se situait à 16 ans. Les marges de manœuvre de la collectivité apparaissent aujourd'hui pleinement restaurées et lui permettent d'envisager très favorablement la poursuite de sa politique d'investissement.

Bon à savoir

- **Le taux d'épargne brute** est égal au rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement. Il est exprimé en pourcentage.
- **Le taux d'endettement** exprime la proportion entre l'encours de la dette au 31 décembre de l'année et les recettes de fonctionnement
- **Le taux d'intérêt moyen** est égal au rapport entre les frais financiers et l'encours de dette au 1^{er} janvier.
- **Les ressources propres définitives** correspondent à la somme de l'épargne brute, des recettes définitives d'investissement et de la variation du fonds de roulement entre le 31 décembre et le 1^{er} janvier. Quand le total de ces recettes est supérieur aux dépenses d'équipement, la Ville se désendette d'un montant égal à l'écart entre ces deux montants (et inversement).
- **La capacité de désendettement** exprime la durée théorique nécessaire à la Ville pour rembourser intégralement sa dette avec la totalité de son épargne brute. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré. Ce ratio permet ainsi de vérifier la juste proportion entre le volume de dette restant à rembourser et la capacité effective de la collectivité à la rembourser.
- **3ème clé : Stabiliser la pression fiscale**
 - ✓ **Une politique fiscale équitable**

De 1994 à 2000, les taux communaux ont connu une constante augmentation : + 18 % pour la taxe d'habitation (acquittée par les occupants de logements), + 24 % pour le foncier bâti (acquittée par les propriétaires de locaux à usage d'habitation ou à usage professionnel), + 18 % pour la taxe professionnelle (acquittée par les entreprises).

Stabilisés en 2001, les taux clamartois de taxe professionnelle (11,10 %) et de foncier bâti (13,08 %) restaient inférieurs à la moyenne des communes françaises de 20 000 à 50 000 habitants tandis que le taux de taxe d'habitation affichait un niveau supérieur : 15,52 % contre 16,9 % en moyenne.

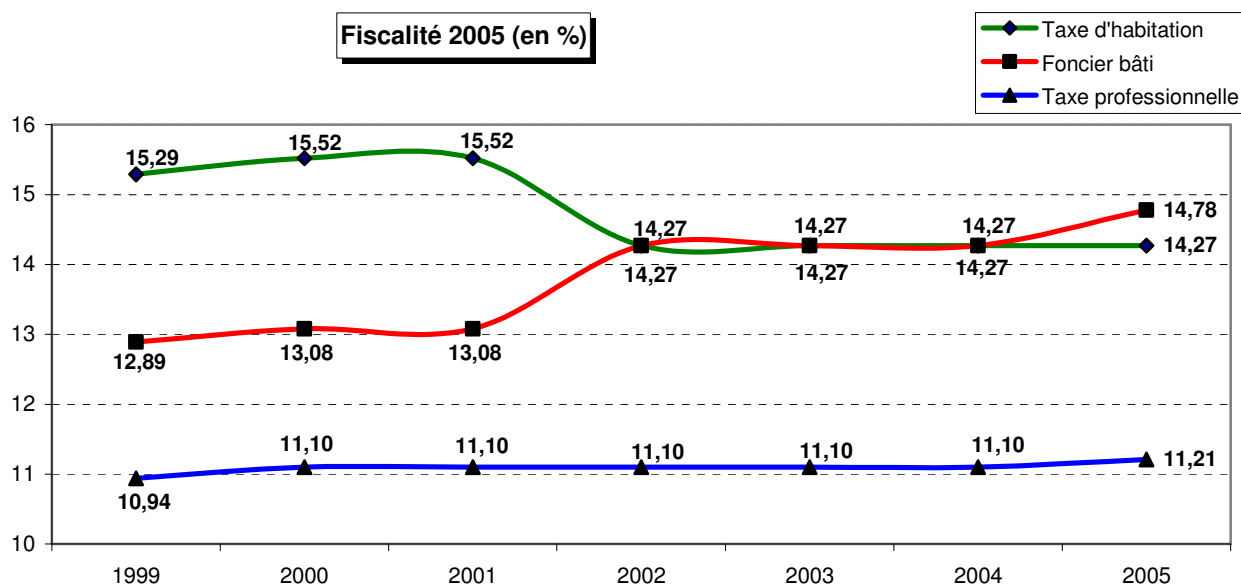
Comme elle s'y est engagée, la Ville a instauré, depuis 2002, une réelle équité fiscale entre locataires et propriétaires occupants. C'est ainsi que les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti ont été rééquilibrés à 14,27 %. Dans le même temps, le taux de taxe professionnelle est resté inchangé. Avec une baisse de 8 % du taux de la taxe d'habitation depuis 2002, Clamart retrouve ainsi une situation plus favorable que dans les communes d'Ile-de-France. Cette décision permet également de préserver la situation fiscale du propriétaire occupant dans la mesure où ce dernier est assujéti aux deux taxes, la diminution de la taxe d'habitation compensant équitablement la hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Dans le cadre du budget 2005, la Municipalité a réaffirmé sa volonté de ne pas accroître la pression fiscale des Clamartois tout en préservant les recettes fiscales de la commune. Cela s'est traduit par une augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties identique à la baisse de TEOM pour le contribuable.

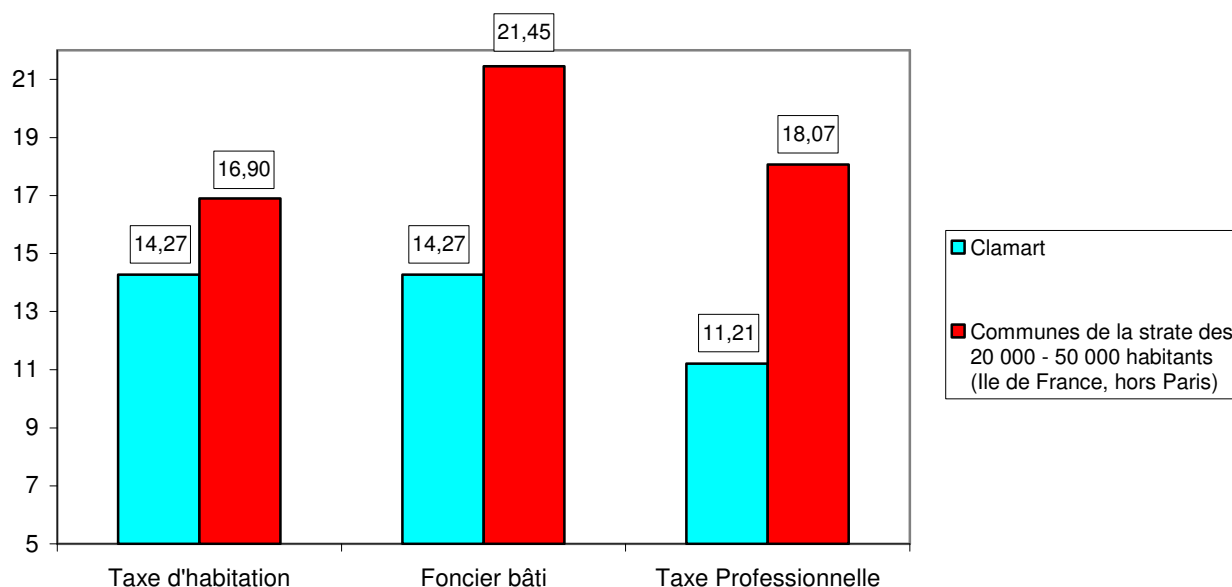
Ainsi, le taux de TEOM a diminué de 0.51 points pour les Clamartois du fait du transfert de la compétence OM à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine (5.60 % contre 6.11% en 2004). En contrepartie, La taxe foncière sur les propriétés bâties a augmenté de 0.51 points (14.78% contre 14.27% en 2004).

La taxe professionnelle est désormais votée par Sud de Seine, une harmonisation sur 10 ans est prévue sur le territoire intercommunal de cette taxe. Le taux 2005 de Clamart a été fixé à 11,21%.

Il convient de noter que sur décision du Parlement, la valeur locative du logement de tous les contribuables varie d'une année sur l'autre : +1.8% pour 2005, ce qui explique que le contribuable Clamartois peut voir ses impôts locaux progresser bien que n'étant pas imposé davantage qu'en 2004 par la Ville.



**Les taux pratiqués en 2005 placent toujours Clamart dans une situation
avantageuse par rapport aux communes de sa strate**



Bon à savoir

- **Potentiel fiscal / Pression fiscale**

Le potentiel fiscal est égal au produit des bases des quatre taxes directes locales multipliées par les taux moyens nationaux. Il mesure la richesse potentielle d'une collectivité.

La pression fiscale se définit comme le rapport entre le produit fiscal effectivement levé par la Ville et son potentiel fiscal. Par définition, l'indice moyen de pression fiscale est égal à 1.

Par souci d'analyse, le coefficient de pression fiscale a été calculé en prenant non pas les taux moyens nationaux mais les taux des Villes de 20 000 à 50 000 habitants en Ile-de-France.

Les ratios de la loi Administration territoriale de la République

-> 1	Dépenses réelles de fonctionnement/Population Mesure du niveau de service rendu (€/hab.)	1 049
-> 2	Produit des impositions directes/Population Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable communal (€/hab.)	456
-> 3	Recettes réelles de fonctionnement/Population Mesure des moyens financiers récurrents (€/hab.)	1 317
-> 4	Dépenses d'équipement brut/Population Mesure de l'effort d'équipement (€/hab.)	382
-> 5	Encours de dette au 31 décembre/Population Mesure de l'ampleur de l'endettement (€/hab.)	743
-> 6	Dotations globales de fonctionnement/Population Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux communes (€/hab.)	202
-> 7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement Mesure relative des charges de personnel	63 %
-> 8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal Mesure de la pression fiscale relative qui pèse sur le contribuable	91 %
-> 9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital * /recettes de fonctionnement Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	86 %
-> 10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	29 %
-> 11	Encours de la dette au 31 décembre/recettes réelles de fonctionnement Mesure volumétrique de l'endettement	0.56

** Hors réaménagement de dette et ouverture de crédit à long terme*